

Tour de Romandie : le Jura oublié ?
Vincent Wermeille (PCSI)

Réponse du Gouvernement

Comme le rappelle la question écrite, le Canton du Jura n'a plus accueilli d'arrivée d'étape du Tour de Romandie depuis 2018. Le Gouvernement constate que le tracé de l'édition 2026 ne prévoit pas de passage sur le territoire jurassien.

Cette compétition sportive offre des retombées et une visibilité importantes, notamment grâce aux retransmissions télévisées dans de nombreux pays. Une contribution financière est versée chaque année au Tour de Romandie par le Fonds cantonal du sport, dans le cadre de la répartition opérée par la CPORS (Conférence des Présidents des Organes de Répartition du Sport). Cette contribution s'inscrit dans un mécanisme romand de soutien et ne confère pas, en tant que telle, un droit au choix du tracé ou à l'attribution d'un départ ou d'une arrivée d'étape.

En 2025, la CPORS a attribué un montant de 800'000 francs au Tour de Romandie masculin et de 260'000 francs au Tour de Romandie féminin. Les parts jurassiennes (3% des montants totaux, calculés par rapport au nombre d'habitants par canton) se sont élevées respectivement à 24'000 et 7'800 francs.

Pour 2026, la CPORS a initialement attribué 750'000 francs au Tour de Romandie masculin et 250'000 francs au Tour de Romandie féminin. Les parts jurassiennes (3,02% en 2026 suite à l'arrivée de Moutier) s'élèveront respectivement à environ 22'650 et 7'550 francs. Un montant exceptionnel supplémentaire de 100'000 francs (3'020 francs pour le Jura) a été accordé pour cette année 2026 face au besoin exprimé par le Tour de Romandie, confronté à des difficultés de sponsoring.

La CPORS procédera à une réévaluation de la répartition pour les années suivantes d'ici fin 2026.

Bien que ces montants ne soient pas imputés au budget de l'État mais bien au Fonds du sport, le Gouvernement relève que, malgré cette contribution, l'absence de passage du Tour de Romandie dans le Jura depuis 2018 est regrettable au regard des retombées attendues. Concernant l'édition 2026, une candidature a été explorée autour d'un projet impliquant notamment Moutier, avec un départ en Prévôté et une arrivée envisagée dans une localité jurassienne. Le renoncement a été décidé le 21 février 2025 lors d'une séance qui a réuni, notamment, les maires de Delémont, Porrentruy, Saignelégier et Moutier (principaux concernés), la secrétaire de l'Association jurassienne des communes (AJC), le ministre de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS) et le futur chef de l'Office des sports (OCS), en fonction à partir du 1^{er} mars. Les coûts d'organisation ont freiné cette candidature, au regard de l'impact sur les finances communales principalement.

Selon les informations recueillies, à titre indicatif, les émoluments annoncés pour l'épreuve masculine se montent à 60'000 francs pour un prologue, 50'000 francs pour une arrivée d'étape et 25'000 francs pour un départ d'étape. À ces montants s'ajoutent les coûts liés à la sécurité, ainsi qu'aux aménagements, équipements et prestations nécessaires.

A la question de savoir si le Gouvernement entend entreprendre toutes démarches utiles afin qu'une étape du Tour de Romandie se déroule dans le Jura au cours des prochaines années, il peut indiquer ce qui suit.

Le Gouvernement n'a pas vocation à organiser lui-même la venue du Tour de Romandie dans le Jura, celle-ci reposant sur des candidatures locales et sur les décisions de l'organisateur quant au tracé. En revanche, par l'OCS, l'État se tient à disposition pour accompagner et faciliter toute démarche de candidature portée par une ou plusieurs communes jurassiennes (mise en relation, coordination).

Le Gouvernement encourage par ailleurs une coordination en amont entre les communes intéressées, notamment via l'Association jurassienne des communes, afin d'apprécier l'opportunité d'une candidature et, le cas échéant, d'en définir les modalités. Ce processus a d'ailleurs été évoqué lors de la séance du 21 février 2025. Rappelons qu'une manifestation organisée dans le canton peut, sous réserve des bases légales, des critères usuels et des décisions des instances compétentes, solliciter un soutien, notamment auprès du Fonds cantonal du sport et de la Délégation jurassienne à la Loterie Romande.

Enfin, en décembre 2025, l'Office des sports a rencontré la direction du Tour de Romandie et maintiendra des échanges réguliers. Le Gouvernement restera attentif à toute opportunité de retour de l'épreuve dans le canton, sans pouvoir préjuger des décisions de l'organisateur ni de l'issue d'une éventuelle candidature communale.

Delémont, le 17 mars 2026



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître